

Depuis plusieurs mois, **Marjorie Rivolta** se bat pour faire connaître les méfaits de **21 lots frelatés de Méningitec**

,
vaccin
non obligatoire contre la
méningite
de type C. Accompagnée par l'association Agir tous ensemble et Maître Marie-Odile Bertella-Geoffroy qui engage une procédure au Pénal, cette jeune maman veut prévenir les familles victimes. En septembre 2017, il y aura prescription de l'action publique.

Un lot frelaté retiré du marché en septembre 2014

En novembre 2013, Paul Rivolta, alors âgé de 13 mois, se fait vacciner avec le Méningitec, vaccin non obligatoire contre la méningite de type C. . Il tombe malade et le calvaire commence pour la jeune maman Grenobloise. Eczéma, fièvres récurrentes , otites, stomatites aphteuses, lésions anales, ostéite, syndrome de Marshall… La raison de ses symptômes est alors inconnue. Ce n'est qu'en Avril 2016 que Marjorie Rivolta fait le lien avec la vaccination. Tout se clarifie lorsqu'elle entend un témoignage à la radio similaire à son vécu. Le verdict tombe : Paul a été vacciné avec un des lots frelatés.

Un combat mené de front par cette maman

Aujourd'hui Marjorie R. s'engage dans un combat pour communiquer et sensibiliser les parents dont les enfants auraient pu être vaccinés avec l'un des lots frelatés. Près de 3 ans que l'affaire dure pour les familles victimes, près de 600 en France et de nombreux parents esseulés, délaissés par les pouvoir publiques (malgré une demande il n'y a pas eu d'ouverture de cellule de crise) et qui n'ont parfois personne vers qui se tourner. Deux procédures sont en cours en France. Une plainte déposée au pénal par l'association Agir Tous Ensemble et représentée par Maître Marie-Odile Bertella-Geoffroy. L'autre au civil, traitée par le cabinet d'Emmanuel Ludot.

Comme Paul, ceux sont 433 enfants qui présentent, à ce jour, des symptômes récurrents depuis la vaccination (78 % du total analysé à ce jour). C'est pour cette raison, qu'aujourd'hui, Marjorie Rivolta témoigne afin de prévenir le plus grand nombre de ces familles qui seraient eux aussi victimes des lots frelatés de Méningitec. Il y a urgence car en septembre 2017, il y aura prescription de l'action publique. Les familles n'auront plus le choix pour faire appel à la justice.

Contact pour les familles : aide.parent.meningitec@gmail. com